



ISERE  
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des  
décisions administratives du Maire

**CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du lundi 04 novembre 2024*

**DELIBERATION N°2024-052**

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 038-213802812-20241104-DELIB2024\_052-DE



L'an 2024, le 04 novembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :**

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

**ABSENTS AYANT**

**DONNE POUVOIR :**

Gérard FEY pouvoir à Nathalie GOIX, Kévin PORTIER pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 17  
Nombre de conseillers votants : 19

---

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/09/2024**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23/09/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

---

**DELIBERATION N°2024-052 : Attribution de subvention exceptionnelle à l'APJNV (Association Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize)**

Stéphane COUDERT, Rapporteur

**INFORME** que l'APJNV (*Association Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize*) a formulé une demande de subvention exceptionnelle pour faire face à des dépenses imprévues sur 2024 (surcoûts liés aux moyens de transport en minibus pendant l'été et revalorisations salariales dans le secteur de l'animation) ;

Après des échanges avec le bureau de l'association, Il a ainsi été convenu d'une subvention exceptionnelle de 4000,00 euros ;

**PROPOSE** ainsi de soutenir cette association en lui versant une subvention exceptionnelle de 4000,00 euros ;

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le



ID : 038-213802812-20241104-DELIB2024\_052-DE

**DONNE** son accord au versement de cette subvention exceptionnel  
**DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget communal 2024, article 65748.  
**Décision adoptée à l'unanimité.**  
**Pour : 19**

---

Affiché le : 07/11/2024  
Reçu en préfecture le : 06/11/2024  
Exécutoire le : 07/11/2024

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives  
Noyarey, le 05/11/2024

**Le Maire,**  
**Nelly JANIN QUERCIA**